Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
JOHANNESBURG

Procès-verbal du conseil consulaire
Johannesburg – 17 avril 2018

Le premier conseil consulaire de l'année a été présidé par la consule générale, Mme Sonia DOÑA PEREZ. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle est revenue sur le bilan de l'activité consulaire en 2017. L'année passée a été notamment marquée par l'organisation des élections présidentielles et législatives à Johannesburg, Durban, Windhoek, Lusaka et Gaborone, pour un bilan globalement très positif, que ce soit en termes de participation ou d'organisation. Le consulat général de France à Johannesburg, conformément aux instructions du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et plus largement à la volonté gouvernementale, s'est attaché à moderniser ses services et à s'engager plus avant dans la dématérialisation des démarches administratives. Mise en place de la prise de rendez-vous en ligne, inscription au registre des Français établis hors de France en ligne, présence accrue sur les réseaux sociaux, recours à des moyens de communication modernes, mise en place du paiement par carte bancaire, autant d'actions mettant en lumière le dynamisme du consulat général, et traduisant la mise en œuvre de réformes consulaires conduites avec dynamisme et efficacité. Les usagers reconnaissent d'ailleurs la pertinence des réformes engagées, et apprécient la mobilisation du consulat général pour assurer la permanence du service public et sa continuité s'agissant des postes rattachés.

La présidente a ensuite laissé la parole à M. Olivier MOTTU, attaché de sécurité intérieure nouvellement arrivé à l'ambassade de France à Pretoria, en remplacement de M. Fabrice NAVARRO.

I. Formation sécurité

Participants : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseillère consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire, par visio-conférence depuis Le Cap), M. Olivier MOTTU (attaché de sécurité intérieure), M. Brice SARDAIN (vice-consul, secrétaire du conseil consulaire), M. Antoine HERBRETEAU (chargé des affaires sociales). Absente : Mme Sophie FERRAND-HAZARD (conseillère consulaire).

L'attaché de sécurité intérieure a tout d'abord évoqué la disparition inquiétante d'un Français de passage, M. David BELLET BRISSAUD, vu pour la dernière fois dans la nuit du 12

au 13 avril 2018 à Port Elizabeth (province du Cap-oriental). L'ensemble des emprises diplomatiques françaises en Afrique du Sud se sont mobilisées pour relayer l'information et contribuer à obtenir des renseignements susceptibles d'être utiles à l'enquête.

M. MOTTU s'est ensuite attaché à dresser le tableau de la criminalité en Afrique du Sud, en s'appuyant sur les statistiques publiées par la police sud-africaine (SAPS) et portant sur la période d'avril 2016 à mars 2017. La tendance baissière des dépôts de plainte (1 739 000, en baisse de 7% par rapport au pic enregistré en 2008), des infractions à caractère sexuel, des vols simples et des dégradations matérielles sont à prendre avec mesure et à relativiser. En effet, on constate dans le même temps une hausse des homicides de l'ordre de 2% par rapport à l'année précédente et 22% par rapport à 2012, pour un pic de 19 016 homicides, soit 52 par jour. Les tentatives d'homicides sont également en hausse pour s'établir à 18 205, dans l'ensemble des provinces et plus particulièrement au Mpumalanga (+11%) et dans le Gauteng (+7%). Les vols à main armée enregistrent quant à eux une hausse de l'ordre de 6%, avec 54 000 faits recensés. Le Gauteng est particulièrement concerné, avec 35% des vols à main armée d'Afrique du Sud et une hausse de 8%. Enfin, les vols de voiture avec violence (car-jacking) explosent, avec une hausse de 14,5% par rapport à l'exercice précédent pour un nombre de faits atteignant 16 717, soit une hausse de 70% par rapport à 2012. Malgré la tendance baissière des dépôts de plainte, la forte hausse des faits graves s'avère particulièrement inquiétante. Dans ces conditions, la sensibilisation de la communauté française, notamment par le biais de l'organisation de réunions de sécurité, demeure une des préoccupations majeures du consulat général.

II. Formation démarches consulaires

Participants : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseillère consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire, par visio-conférence depuis Le Cap), M. Brice SARDAIN (vice-consul, secrétaire du conseil consulaire), M. Antoine HERBRETEAU (chargé des affaires sociales). Absente : Mme Sophie FERRAND-HAZARD (conseillère consulaire).

Les conseillers consulaires présents ont d'abord tenu à souligner la qualité du rapport d'activités consulaires 2017 qui leur a été transmis en début d'année.

Un point a ensuite été fait sur les récentes évolutions en matière de démarches consulaires, comme la **mise en service du paiement par carte bancaire** au bénéfice des usagers amenés à effectuer des démarches administratives payantes. Lancé au début de l'année 2018, ce nouveau dispositif donne pleine satisfaction, et génère des retours très positifs de la part de nos compatriotes.

Afin d'offrir une alternative à la suppression du dispositif de la réserve parlementaire, le gouvernement français a souhaité mettre en place un **dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE)**, tel qu'annoncé par le Président de la République lors de la 27ème session de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), le 3 octobre 2017. Ce fonds de soutien de 2 millions d'euros vise à appuyer les projets d'associations locales de Français de l'étranger, qu'ils soient de nature éducative, caritative, culturelle ou économique et qu'ils bénéficient à des Français ou contribuent au

rayonnement de la France. Les associations intéressées, qui doivent justifier d'au moins une année d'existence, doivent retirer un dossier de demande avant le 11 mai 2018, et le retourner renseigné au consulat général avant le 23 mai 2018. La subvention accordée doit venir en complément d'une autre source de financement, et ne pourra excéder 50% du budget total du projet concerné. Le montant sollicité au titre du STAFE doit être compris entre 1 000 et 20 000 €. Un conseil consulaire extraordinaire sera organisé à Johannesburg dans le courant du mois de juin afin de décider des projets d'attribution d'aides STAFE (chaque poste consulaire peut au maximum présenter 6 projets au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

Depuis le début de l'année 2018, **le consulat général de France à Johannesburg a perdu sa compétence notariale**. Si les légalisations de signatures demeurent possibles, les démarches notariales nécessitant l'établissement d'un acte en minute ne pourront plus être effectuées sur place. Nos usagers concernés devront obligatoirement se rapprocher d'un notaire en France. Par ailleurs, **l'organisation des journées de défense et citoyenneté (JDC) va progressivement être supprimée dans les postes à l'étranger**. Afin de compenser cette mesure, les consulats seront néanmoins habilités à délivrer aux jeunes recensés qui en feront la demande une attestation de report, qui aura la même valeur qu'une attestation de participation à la JDC jusqu'à présent demandée à nos jeunes compatriotes pour l'accomplissement de certaines démarches en France (permis de conduire, volontariat international etc.). Le consulat général de France à Johannesburg organisera sa dernière JDC fin mai 2018. Le calendrier et le programme feront très prochainement l'objet d'une communication sur le site internet.

III. Formation économie

Participants : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseillère consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire, par visio-conférence), M. William ROOS (chef du service économique régional), M. Brice SARDAIN (vice-consul, secrétaire du conseil consulaire), M. Antoine HERBRETEAU (chargé des affaires sociales). Absente : Mme Sophie FERRAND-HAZARD (conseillère consulaire).

Le chef du service économique régional de l'ambassade a dressé un tableau synthétique de la situation économique de l'Afrique australe, avant de s'attarder sur les performances de l'économie sud-africaine en ce début d'année 2018. Les pays d'Afrique australe ne sont pas tous logés à la même enseigne. Si les réformes économiques engagées en Angola, au Zimbabwe et au Botswana vont dans le bon sens, les performances économiques du Mozambique et de la Zambie sont décevantes, que ce soit en raison d'un durcissement politique ou d'un risque élevé de surendettement. Ce risque constitue un frein pour les projets de développement financés notamment par l'AFD, et incite ces pays en difficulté à solliciter des prêts pas toujours avantageux auprès de la Chine, très implantée dans la région, au risque de creuser encore leur endettement.

La croissance en Afrique du Sud s'est finalement établie à 1,3% en 2017, un chiffre supérieur aux estimations. Les prévisions pour 2018 sont plutôt optimistes (1,5%) compte tenu de l'apaisement du climat des affaires depuis le changement intervenu à la tête de l'Etat fin décembre 2017, mais ce niveau de taux s'avère néanmoins trop bas pour lutter efficacement contre le chômage et les inégalités socio-économiques. Les signaux positifs continuent cependant de s'accumuler depuis le début de l'année 2018, avec une hausse de la circulation monétaire, notamment dans les secteurs minier et agricole, une baisse de l'inflation (4%, contre 6% en moyenne ces dernières années), une baisse des taux de la banque centrale, une hausse de la consommation. Pour redresser la barre efficacement et espérer obtenir la réévaluation de la notation de sa dette souveraine, l'Afrique du Sud doit faire face à plusieurs challenges. Au-delà de l'instabilité sociale récurrente, l'Afrique du Sud est un pays globalement protectionniste, ce qui se traduit par des contraintes douanières importantes et une politique migratoire restrictive, susceptibles de dissuader les investissements étrangers.

Malgré de grands défis demeurant à relever, le contexte économique est globalement meilleur en Afrique du Sud depuis la fin d'année 2017, ce qui incite les entreprises françaises à la confiance sur le long terme. Ainsi, le groupe Accor vient de prendre une participation de 50% dans le capital de l'hôtelier sud-africain Mantis, Alstom et Trace poursuivent leur stratégie de développement, et Air Liquide a signé un contrat portant sur 20 années avec son partenaire sud-africain SASOL.

IV. Formation action sociale

Participants : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseillère consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire, par visio-conférence depuis Le Cap), M. Jean Glisia (conseiller consulaire, par visio-conférence depuis Nairobi), M. Olivier DEBUS (trésorier de la société française de bienfaisance à Johannesburg), M. Brice SARDAIN (vice-consul, secrétaire du conseil consulaire), M. Antoine HERBRETEAU (chargé des affaires sociales). Absente : Mme Sophie FERRAND-HAZARD (conseillère consulaire).

1) Johannesburg

Pour l'année 2018, la commission permanente pour la protection et l'action sociale a validé un taux de base de 387 € (le conseil consulaire réuni le 8 novembre 2017 avait demandé un taux de base à hauteur de 392 €) et accordé un budget de 74 052 € :

- Allocations de solidarité (13) : 41 074,20 €
- Allocations adultes handicapés (6) : 27 561,60 €
- Allocations enfants handicapés (2) : 4 416 €
- Secours occasionnels et aides exceptionnelles : 1 000 €

L'ensemble des demandes d'allocations étudiées et acceptées par le précédent conseil consulaire ont été validées par la commission permanente pour la protection et l'action sociale.

Le poste a ensuite fait part du décès de deux allocataires, survenus respectivement en novembre 2017 et janvier 2018.

A noter enfin que le conseil consulaire a donné son accord concernant une demande de renouvellement de prise en charge d'une partie de la cotisation à la 3ème catégorie aidée de la caisse des Français de l'étranger (CFE).

2) Namibie

Pour l'année 2018, la commission permanente pour la protection et l'action sociale a validé un taux de base de 326 € (le conseil consulaire réuni le 8 novembre 2017 avait demandé une réévaluation de ce taux à hauteur de 331 €) et accordé un budget de 3090 € :

- Allocations adulte handicapé : 2 990 €
- Aides exceptionnelles et secours occasionnels : 100 €

L'unique demande d'allocation étudiée et acceptée par le précédent conseil consulaire a été validée par la commission permanente pour la protection et l'action sociale.

A noter enfin que le conseil consulaire a rejeté une demande de renouvellement de prise en charge d'une partie de la cotisation à la 3ème catégorie aidée de la caisse des Français de l'étranger (CFE), en raison d'un dépassement du plafond de ressources autorisé.

3) Botswana

Il n'y a pas d'allocataires au Botswana. Le taux de base validé par la commission permanente en 2018 est de 161 € pour un budget de 100 €, montant correspondant à l'enveloppe de secours occasionnels et d'aides exceptionnelles. Le conseil consulaire réuni le 8 novembre 2017 avait demandé une réévaluation du taux de base à hauteur de 175 €.

4) Zambie

Il n'y a pas d'allocataires en Zambie. Le taux de base validé par la commission permanente en 2018 est de 202 € pour un budget de 100 €, montant correspondant à l'enveloppe de secours occasionnels et d'aides exceptionnelles. Le conseil consulaire réuni le 8 novembre 2017 avait demandé une réévaluation du taux de base à hauteur de 227 €.

V. Formation aide à la scolarité

1) Johannesburg

<u>Participants</u> : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), Mme Isabelle CIRET (conseiller consulaire), M. Fabrice ORENGO DE LAMAZIÈRE (conseiller consulaire, par visio-conférence depuis Le Cap), Mme Emmanuelle MARQUI (proviseure du lycée Jules Verne), M. Stéphane POLLACK (directeur de l'école primaire du Jules Verne), M. Luc ARNAUD (gestionnaire budgétaire et comptable au lycée Jules Verne), Mme Christel GRAT LAOUCHEZ (commission d'action sociale du conseil d'administration du LJV), Mme Marion de MARCELLUS (représentant des parents d'élèves), M. Brice SARDAIN (vice-consul, secrétaire du conseil consulaire), M. Antoine HERBRETEAU (chargé des affaires sociales). <u>Absente</u> : Mme Sophie FERRAND-HAZARD (conseillère consulaire).

La première commission locale des bourses scolaires de Johannesburg de la campagne 2018/2019 a été présidée par la consule générale dans le cadre du conseil consulaire en formation enseignement français à l'étranger - aides à la scolarité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle a posé le cadre budgétaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Enveloppe limitative notifiée par l'AEFE avant la 1ère commission : 188 000 € ;
- Besoins exprimés par le poste : 183 425,39 € ;
- Reliquat par rapport à l'enveloppe limitative : 4 574,61 €.

La parole a ensuite été donnée à la proviseure du lycée Jules Verne de Johannesburg, Mme Emmanuelle MARQUI, qui s'est d'abord inquiétée de la hausse de la taxe sur les produits scolaires, de 6% en 2017 à 9% en 2018, ainsi que de la baisse de la contribution de l'État dans le budget de l'AEFE. Elle a évoqué la hausse de 7% des tarifs du lycée pour l'année scolaire 2018/2019, décidée en tenant compte du taux d'inflation en Afrique du Sud. Elle a ensuite souligné une stabilisation des effectifs depuis 2 ans. Le lycée Jules Verne devrait accueillir entre 1 185 et 1 200 élèves à la rentrée prochaine. La direction du lycée concentre actuellement ses efforts sur la communication afin d'améliorer le taux de remplissage de l'antenne de Pretoria, alors que le lycée Jules Verne de Johannesburg est saturé. Le projet d'agrandissement déjà abordé lors des précédents conseils consulaires demeure en cours de négociations.

Ont ensuite été soumises à l'approbation des membres du conseil consulaire les demandes suivantes :

- 2 nouvelles demandes (3 enfants, 9 bourses) ;
- 25 demandes de renouvellement (40 enfants, 98 bourses).

Parmi ces demandes, une a été ajournée dans l'attente d'une enquête sociale à domicile, et une autre a été rejetée en raison d'un dépassement du barême en termes de revenus.

2) Lusaka (Zambie)

<u>Participants</u> : Mme Sonia DOÑA PEREZ (consule générale, présidente du conseil consulaire), M. Jean GLISIA (conseiller consulaire, par visio-conférence depuis Nairobi), M. Brice SARDAIN (vice-consul, secrétaire du conseil consulaire), M. Antoine HERBRETEAU (chargé des affaires sociales).

La première commission locale des bourses scolaires de Lusaka de la campagne 2018/2019 a été présidée par la consule générale dans le cadre du conseil consulaire en formation enseignement français à l'étranger - aides à la scolarité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle a posé le cadre budgétaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Enveloppe limitative notifiée par l'AEFE avant la 1ère commission : 2 100 € ;
- Besoins exprimés par le poste : 2 082 € ;
- Reliquat par rapport à l'enveloppe limitative : 18 €.

A ensuite été soumise à l'approbation des membres du conseil consulaire la demande suivante :

- 1 demande de renouvellement (1 enfant, 1 bourse).

Cette demande a fait l'objet de l'accord du conseil consulaire

****

Avant de lever la séance, la consule générale, présidente du conseil consulaire, a remercié les membres pour leur participation tout en rappelant le caractère confidentiel des débats.